

**MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX MEMBRES DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE POUR LA VIE**

*Vénérés Frères,
Mesdames et Messieurs!*

1. C'est avec joie que je vous fais parvenir ce Message à l'occasion de la Journée de commémoration du X anniversaire de la fondation de l'Académie pontificale pour la Vie. Je renouvelle à chacun l'expression de ma reconnaissance pour le service compétent que rend l'Académie à la diffusion de l'"Evangile de la vie". Je salue de façon particulière le Président, le Professeur Juan de Dios Vial Correa, ainsi que le Vice-président, Mgr Elio Sgreccia, et tout le Conseil de Direction.

Avec vous, je rends grâce avant tout au Seigneur pour votre précieuse Institution qui s'est ajoutée, il y a dix ans, à d'autres créées après le Concile. Les Organismes doctrinaux et pastoraux du Siège apostolique sont les premiers à bénéficier de votre collaboration en ce qui concerne les connaissances et les informations nécessaires pour les décisions à prendre dans le domaine de la norme morale concernant la vie. C'est ce qui a lieu avec les Conseils pontificaux pour la Famille et pour la Pastorale des Services de la Santé, ainsi qu'en réponse aux sollicitations de la Section pour les Relations avec les Etats de la Secrétairerie d'Etat et de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Et cela peut s'étendre également à d'autres dicastères et Bureaux.

2. Avec les années, l'importance de l'Académie pontificale pour la Vie devient toujours plus évidente. En effet, tandis que les progrès des sciences biomédicales laissent entrevoir des perspectives prometteuses pour le bien de l'humanité et le traitement de maladies graves et douloureuses, ils présentent toutefois souvent de sérieux problèmes touchant au respect de la vie humaine et de la dignité de la personne.

La domination croissante de la technologie médicale sur les processus de la procréation humaine, les découvertes dans le domaine de la génétique et de la biologie moléculaire, les changements apparus dans la gestion thérapeutique des patients graves, ainsi que la diffusion de courants de pensée d'inspiration utilitariste et hédoniste, sont des facteurs qui peuvent conduire à des comportements aberrants, ainsi qu'à la création de lois injustes portant atteinte à la dignité de la personne et au respect exigé par le caractère inviolable de la vie innocente.

3. Votre contribution est également précieuse pour les intellectuels, en particulier les catholiques, "appelés à se rendre activement présents dans les lieux privilégiés où s'élabore la culture, dans le monde de l'école et de l'Université, dans les milieux de la recherche scientifique et technique" (Lettre enc. *Evangelium vitae*, n. 98). C'est précisément dans cette perspective qu'a été instituée l'Académie pontificale pour la Vie, dont la fonction est de "rechercher, enseigner et instruire sur les principaux problèmes de la biomédecine et des droits, qui concernent la promotion et la protection de la vie, et surtout ceux qui ont un lien avec la morale chrétienne et les enseignements du Magistère de l'Eglise" (Motu proprio *Vitae mysterium*, in AAS 86 [1994], 386-387).

En un mot, le domaine complexe que l'on appelle aujourd'hui la "*bioéthique*" rentre dans le cadre de votre devoir de grande responsabilité. Je vous remercie pour l'engagement que vous manifestez dans l'examen des questions spécifiques de grand intérêt, et également pour favoriser le dialogue entre la recherche scientifique et la réflexion philosophique et théologique guidée par le Magistère. Il est nécessaire de sensibiliser toujours davantage les chercheurs, en particulier dans le domaine biomédical, sur l'enrichissement bénéfique qui peut découler de l'union entre la rigueur scientifique et les instances de l'anthropologie et de l'éthique chrétienne.

4. Très chers frères et soeurs! Puisse votre service qui dure depuis désormais dix ans se poursuivre en étant toujours plus apprécié et encouragé, et en apportant les fruits espérés dans le domaine de l'humanisation de la science biomédicale et de la rencontre entre la recherche scientifique et la foi.

A cette fin, j'invoque sur l'Académie pour la Vie, sous les auspices de la Vierge Marie, l'assistance divine permanente, et, tandis que j'assure chacun de mon souvenir dans la prière, je vous donne à tous ma Bénédiction apostolique particulière, que j'étends volontiers à vos collaborateurs et aux personnes qui vous sont chères.

Du Vatican, le 17 février 2004

IOANNES PAULUS II